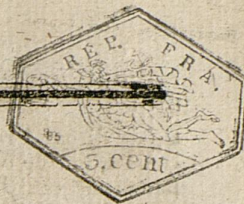


LE PUBLICISTE.

QUARTIDI 14 Pluviôse, an VII.



Détails sur la conduite du dey d'Alger envers les Français. — Trait de générosité des consuls de Suede et de Danemarck, et de plusieurs négocians juifs. — Plantation de l'arbre de la liberté à Lucques. — Bruit de la découverte d'une conspiration à Florence. — Réponse de la députation d'Empire à la note des ministres français concernant la marche des Russes. — Nouvelles diverses d'Angleterre.

A F R I Q U E.

Extrait d'une lettre de M. Manuel de Lusherras, commissaire du gouvernement espagnol à Alger.

Alger, ce 10 nivôse an 7.

Le 19 du courant est arrivé dans ce port le capigi-bachi ou envoyé du grand-seigneur, avec des papiers en conséquence desquels le dey a ordonné d'arrêter le consul de France & autres Français résidant ici, dont le nombre se monte à 20, de les conduire à l'arsenal de la marine & de les mettre à la chaîne. Les femmes, c'est-à-dire une sœur du chancelier, une autre mariée avec le négociant Paret, & une autre avec un peintre, ont été conduites dans la maison du consul batave. Aussi-tôt que don Manuel de Lusherras fut instruit de cette nouvelle, il envoya le drogman d'Espagne pour supplier le vitilargi (ministre de la marine) de lui permettre de fournir aux prisonniers le nécessaire pour leur subsistance journalière; & ayant obtenu cette permission, il leur fit porter tout ce qui lui a paru convenable, pour que rien ne leur manquât.

Le jour suivant, les consuls de Suede & de Danemarck proposèrent de leur offrir les mêmes démonstrations & témoignages d'amitié. Il fut résolu que chacune des trois maisons consulaires les entretiendrait à son tour: ce qui s'effectue.

La maison des Bacri, négocians juifs à Alger, & qui jouit de la plus grande faveur auprès des principaux personnages de cette régence, a obtenu qu'on ôtât les fers aux prisonniers, afin qu'ils puissent dormir. Le 26, il leur a été permis de ne porter qu'un seul fer avec lequel ils vont chaque jour à l'arsenal de la marine, ou dans la salle-magasin de la voile.

Le 28, il est sorti six corsaires algériens pour les côtes de France, afin d'intercepter tout bâtiment français qu'ils rencontreroient, & d'en faire les équipages esclaves. Ils ont ordre de traiter de même toute espèce de pavillon dont les navires se dirigeroient vers les mêmes côtes.

Il a été expédié par le dey d'Alger des courriers à Maroc, Tunis & Tripoli, pour qu'ils aient à tenir la même conduite à l'égard des Français.

Il a été expédié le même jour des ordres à la Cale & à Bonne, lieux dépendans de ce gouvernement, afin de faire conduire à Alger tous les Français qui y sont établis par la compagnie d'Afrique à Marseille.

On vient de recevoir des lettres de Maroc, par lesquelles on est informé que le roi de Maroc a envoyé, depuis plus d'un mois, plusieurs corps de cavalerie avec ordre de se rendre au Caire, pour y renforcer les troupes

que les puissances mahométanes envoient contre Buonaparte pour reconquérir l'Egypte.

I T A L I E.

Rome, le 20 nivôse.

Il se confirme qu'avant le départ du roi de Naples de sa capitale, on a brûlé tous les bâtimens de guerre qu'on ne pouvoit emmener. On a jeté à la mer la poudre & les autres munitions, & encloué les canons du mole. On attribue tout cela aux Anglais, mais ils ne l'ont pu exécuter sans le consentement & le concours du gouvernement napolitain. Le peuple qui a été témoin de ces étranges dispositions, a dû croire dès-lors que les Français seroient bientôt maître de la ville. La cour a montré autant de lâcheté après ses revers, qu'elle avoit affiché d'insolence & de cruauté, lorsqu'elle se croyoit sûre du succès.

Il y a eu à Naples beaucoup de fermentation; quelques maisons avoient été pillées par les lazzeroni, qui ont massacré quatre à cinq personnes, sous prétexte de jacobinisme.

Le 14 de ce mois, le général Mack étoit campé près de Capoue, dans une position avantageuse. Il avoit fait au général Championnet, de la part du gouvernement napolitain, la proposition de lui remettre cette place, s'il vouloit consentir à un armistice & attendre qu'on envoyât des ministres plénipotentiaires à Paris. Le lendemain Capoue fut au pouvoir des Français, mais sans traité. Les napolitains se retirèrent vers Aversa, pays de plaine, où ils sembloient vouloir encore tenter le sort des armes.

Les contre-révolutionnaires de Viterbo, de Gropetto, &c., se sont retirés à Civita-Vecchia, & ont refusé de se rendre. On fait marcher des troupes contre cette ville, qui ne pourra pas faire une longue résistance.

On est ici dans la plus grande disette des subsistances de première nécessité. Le général en chef y a envoyé une partie de celles qu'il a prises sur l'armée ennemie. Nous espérons en recevoir bientôt du royaume de Naples.

Championnet a ordonné que les patriotes napolitains, dont le nombre augmentoit tous les jours, formeroient d'abord des compagnies libres, & ensuite des légions. Les officiers qui abandonneront le service du roi, conserveront leur grade. Mais dans ces nouveaux, un tiers des officiers & sous-officiers sera nécessairement français; les autres seront napolitains.

De Lucques, le 26 nivôse.

Lucques a subi le sort des autres gouvernemens tyranniques d'Italie. Le gouvernement ont fait semblant d'abdiquer volontairement & de remettre au peuple l'exercice de sa souveraineté. L'arbre de la liberté a été planté; on

a fait disparaître tous les attributs de l'aristocratie ; une commission de vingt personnes est chargée de rendre à l'ancienne constitution sa pureté, & de proposer de nouvelles loix. Les patriotes, quoique peu nombreux dans cette ville, ont hautement déclaré qu'on devoit prendre pour modèle la constitution française, & qu'ils n'accepteroient pas toute constitution qui reposeroit sur d'autres principes.

Parme, le 26 nivose.

Cinq régimens d'infanterie piémontaise sont passés par ici pour se rendre dans la république romaine ; & de là ; dans le royaume de Naples.

La ligne du Pô est garnie de troupes françaises. Le quartier-général de Joubert est encore à Reggio, où le général en chef a tenu un conseil, avec une vingtaine de généraux, à la suite duquel il leur a donné une fête simple & patriotique.

Florence, le 27 nivose.

On parle de la découverte d'une conjuration, dont l'objet eût été de se défaire des Français et de leurs partisans. L'exécution devoit, dit-on, avoir lieu au moment où les Napolitains, maîtres de la république romaine, seroient entrés en Toscane. On répand le bruit que le comte Déhi étoit à la tête de ce complot, & que les agens français ont en main des preuves de ce qui se tramait.

Le grand-duc paie aux Français deux millions, par suite de la convention qui les a empêchés d'aller jusqu'à Livourne. Le sort de ce pays dépendra de la tournure des affaires entre la France & l'empereur.

On attend le roi de Sardaigne. Le grand-duc a fait préparer la ville Gerini pour le loger, à son passage avec sa suite.

Milan, le 30 nivose.

Le général en chef reviendra incessamment dans cette ville. On croit que le quartier-général sera porté à Brescia.

Le général Victor, avec sa division composée principalement de troupes piémontaises, marche à grandes journées vers le royaume de Naples.

La conscription militaire est en pleine activité dans notre république. Brescia sur-tout a déjà vu sortir de ses murs un grand nombre de jeunes conscrits.

G A L L I C I E.

Lemberg, le 18 nivose.

D'après des lettres dont on ne publie ni la date ni la signature, on fait ici courir le bruit d'un formidable recrutement en Russie. On prétend que jamais la levée des recrues n'a été aussi active dans cet empire ; que les troupes sont en mouvement de toutes parts, & que tout annonce que la cour de Pétersbourg va déployer, de la manière la plus active, les moyens qui sont en son pouvoir. On ajoute qu'outre le corps auxiliaire qui est déjà entré sur le territoire de l'Autriche, deux autres corps sont prêts à s'avancer au moment où la guerre paroitra se rallumer.

S U E D E.

Stockholm, le 19 nivose.

La cherté & la disette des grains que nous éprouvons a décidé le roi à faire publier aujourd'hui une ordonnance qui défend provisoirement, tant dans les villes que dans les campagnes, toute fabrication d'eau-de-vie de grains.

Les seules villes de Stockholm, de Gothenbourg & de Carlerona sont exceptées de cette prohibition.

D A N E M A R C K.

Copenhague, le 26 nivose.

Le roi a arrêté que tous les navires danois qui reviendront le printemps prochain, soit de la Méditerranée ; soit de l'Adriatique, seront convoyés non-seulement vers les ports de sa domination, mais aussi vers ceux des états neutres, tant dans la mer Baltique qu'à l'embouchure de l'Elbe.

A L L E M A G N E.

Bulletin de Rastadt, du 7 pluviöse.

La stagnation des affaires s'étend à l'objet des indemnités. Depuis quinze jours, aucun de ceux qui sont lésés n'a remis de mémoire en indemnité à la députation, quoiqu'il y en ait encore un grand nombre en retard. Le nombre des députés ecclésiastiques, loin d'augmenter ; diminue chaque jour.

Le plan de sécularisation a été envoyé de Paris ici, comme on l'avoit annoncé ; mais on assure qu'il éprouvera dans cette ville de grands amendemens. L'opinion toujours existante que plusieurs grandes puissances ne veulent pas que le chapitre des indemnités & des sécularisations se traite ici, influe sans doute sur l'état présent des affaires.

Il y a eu aujourd'hui séance de la députation au sujet de la marche des Russes & de la situation de la rive droite du Rhin. La Saxe a fait la motion de faire part aux ministres français des réponses de l'empereur & de l'Empire sur le premier objet. Sur le second, il a dit que la conduite des chefs de l'armée française sur la rive droite étoit aussi dure qu'inexplicable ; mais que les ministres français ayant déjà déclaré qu'ils avoient fait à ce sujet de sérieuses remontrances à leur gouvernement, il étoit d'avis qu'on ne leur fit pas de nouvelles instances, quoique les nouvelles exactions semblaient l'exiger.

L'Autriche a pensé qu'on étoit d'autant plus autorisé à déclarer aux Français que l'objet de la marche des Russes étoit hors de la compétence de la députation, qu'eux-mêmes, dans leur note du 13 nivose, avoient adressé son contenu à la diète générale ; qu'il se réunissoit à l'avis de la Saxe sur le second point.

Tous les votans ayant adhéré à cette motion ainsi amendée, il a été résolu :

1°. De déclarer aux ministres français, au sujet des Russes, que cet objet est hors du ressort de la députation de l'Empire ; que la diète générale qu'il concerne avoit demandé des instructions à la cour impériale, & qu'en attendant elle déclare qu'il ne lui est encore parvenu aucune lettre réquisitoire pour le passage d'une armée russe sur le territoire de l'Empire.

2°. Qu'on se dispenseroit de faire de nouvelles instances auprès des ministres français, au sujet de l'état affligeant de la rive droite du Rhin, puisque ceux-ci avoient recommandé cet objet de la manière la plus formelle à l'attention de leur gouvernement.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 3 pluviöse.

La chambre des lords a prévenu, par un message, celle des communes qu'elle a sanctionné le bill qui proroge la suspension de l'acte d'*habeas corpus*.

Cinq régimens de gardes ont été embarqués hier à Fal-mouth. Leur destination est pour l'Irlande.

Le *Times*, papier ministériel, dit qu'il n'est pas vrai que le lord Cambden doit remplacer le lord Portland dans sa place de secrétaire de la guerre.

Il est arrivé de la Martinique, des Barbades, de saint-Vincent, de Tabago, trente-neuf bâtimens marchands, dont la cargaison est estimée environ 500,000 liv. sterl. Ce convoi étoit protégé par une frégate; & a perdu en chemin plusieurs bâtimens qu'on suppose submergés ou pris par les français.

Le vaisseau le *Sukay*, venant de Wilmington dans la Caroline, est arrivé à Douvres, où il a apporté la nouvelle de la destruction de la ville qu'il vient de quitter, par l'effet d'un incendie qui s'est manifesté le 21 brumaire dernier.

Le club des wighs s'est assemblé hier à la taverne d'Anchor. M. Erskine en étoit le président. Il y a eu grand dîner, & le premier toast a été porté à la souveraineté du peuple. M. Wadington fit la motion d'engager les membres du parlement de faire leur devoir. Plusieurs membres répliquèrent que la société n'avoit jamais entendu se mêler des affaires politiques, comme corps délibérant; & que les wighs n'étoient pas en droit de faire des remontrances aux parlementaires. M. Obrien montra dans cette motion une perfidie; il crut voir dans M. Wadington un agent de Pitt qui cherchoit à faire prendre à la société une mesure propre à donner prise au ministre, & à lui fournir le motif de la détruire. En conséquence, M. Wadington fut aussitôt banni de la société & regardé comme un traître.

Lord Auckland ne s'est point rendu en Irlande pour appuyer le projet de réunion. Il étoit encore hier à la séance des lords.

Le bill portant établissement d'une taxe sur l'industrie, a passé à la chambre des lords. Le roi l'a sanctionné. La chambre s'est ajournée jusqu'au 3 pluviôse.

Le capitaine Gifford, qui a apporté la nouvelle de la prise de Minorque, a été élevé au grade de major. Il est reparti avec des dépêches pour le général Stewart.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

DE PARIS, le 13 pluviôse.

On prétend que le comte de Bellegarde est attendu demain ou après à Paris, avec des pouvoirs de l'empereur, & ses réponses aux dernières propositions du directoire.

— Ce que nous avons dit de l'arrivée à Milan du général Mack est confirmé; mais le journal *officiel* y ajoute quelques circonstances différentes que voici :

« Mack ne pouvant plus se défendre, avoit imaginé d'organiser une insurrection des paysans & des lazzaroni. Le vica-roi de Naples en avoit profité pour obtenir un armistice qui a mis le général Championnet en possession de Capoue & de toutes les positions en avant de Naples. Bientôt Mack a été lui-même la victime du mouvement qu'il avoit excité. Poursuivi par les révoltés, il s'est vu forcé de se rendre, avec son état-major, au général Championnet, qui les a envoyés à Milan ».

On dit que Mack & son état-major, vont être conduits à Briançon, département de Hautes-Alpes.

L'armée française occupoit déjà tous les environs de Naples. Championnet étoit dans une des maisons de plaisance du roi, située à une lieue de la ville. Il étoit le maître de s'en emparer. Les lazzaroni, après avoir désarmé la garnison, se sont livrés aux plus affreux désordres. Ils sont furieux contre le roi qui les a abandonnés & trompés, après leur avoir promis qu'il reviendrait dès qu'il auroit

déposé sa famille en Sicile. Les différens corps de la ville se sont assemblés en tumulte & ont, dit-on, proposé de proclamer roi le duc de Parme, s'imaginant faire une chose agréable à la France & à l'Espagne.

— Le citoyen Morin est parti hier de Paris pour se rendre près de l'armée française en Helvétie, en qualité de commissaire du gouvernement. Il est, dit-on, chargé de régler les dépenses pour l'entretien & la subsistance de l'armée, & d'examiner si les fournisseurs chargés d'y pourvoir se sont conformés aux intentions du directoire.

— Le ministre de la marine & des colonies, prévient ses concitoyens, que les chefs de divisions de son département, donneront leurs audiences les 4 & 8 de chaque décade, depuis 2 heures jusqu'à 4, dans une salle du ministère désignée à cet effet. Les représentans du peuple qui auroient quelques affaires à communiquer aux chefs de division, seront reçus les 4 & 8, depuis onze heures jusqu'à midi.

Le ministre prévient aussi ses concitoyens que, ni sous le rapport de l'espece des affaires, ni sous celui des citoyens qui s'en occupent, personne ne sera reçu dans les bureaux de l'administration de la marine.

Les audiences publiques du ministre continueront d'avoir lieu aux jours & heures accoutumés.

— Le tremblement de terre s'est aussi fait sentir à Bordeaux, pendant environ une minute, le 6 pluviôse au matin.

A Macheoul, il a produit une foule de malheurs : il y a peu de maisons qui n'en aient été ébranlées. Beaucoup de murailles ne sont entr'ouvertes.

Dans la commune de Bois-de-Sené, plusieurs maisons ont été renversées.

— Les communes de Quevrain & de Tournay viennent d'être mises en état de siège, comme servant d'asyle aux prêtres rebelles, aux vagabonds, aux embaucheurs, aux déserteurs, &c.

— Si on en croit une lettre de Cologne, en date du 7 pluviôse, le fort d'Ehrenbreitstein est en notre pouvoir. La capitulation porte que la garnison en sortira le 8 avec les honneurs de la guerre; qu'elle déposera ses armes sur les glacis, & promettra de ne pas servir contre la république ni contre ses alliés, pendant une année. On lui accorde cent voitures pour transporter les équipages & les malades. On a mangé, pendant le siège, du cheval à dix sols & du chien à huit sols la livre.

— Le chevalier Crawford, ministre de S. M. britannique auprès du cercle de Basse-Saxe, a reçu un courier de son gouvernement qui lui donne l'ordre positif d'insister auprès du sénat de Hambourg, pour que Napper-Tandy & son compagnon soient livrés sur-le-champ à l'Angleterre. En cas de refus de sa part, il lui enjoint de se retirer & de déclarer que le roi son maître prend cet acte pour une déclaration de guerre. Le ministre anglais a fait le 23 nivôse la déclaration prescrite, ce qui a plongé le sénat dans de nouvelles alarmes. Toute la ville attend, avec impatience, le parti qu'il prendra.

— Le *Times*, en date du 25 nivôse, annonce l'arrestation à Douvres d'un lord Calmfors, frère du lord Grenville, au moment où il vouloit passer clandestinement à Calais. Il a été trahi par le matelot auquel il s'étoit confié, & reconduit à Londres. Pitt a fait sur-le-champ appeler le lord Grenville pour se concerter avec lui sur la marche à suivre à l'égard de son frère. Le *Times* attribue son projet à de la démençe, & assure qu'il sera enfermé le reste de ses jours.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTS.
 Présidence du **LECLERC** (de Maine & Loire).

Séance du 13 pluviôse.

Frison, par motion d'ordre, appelle l'attention du conseil sur la situation des départemens réunis. Sans doute, a-t-il dit, il falloit par tous les moyens réduire les rebelles; mais les citoyens sont exposés à des vexations cruelles: les arrestations sont sans nombre, & ceux qui fuient la violence sont menacés d'être inscrits sur la liste des émigrés.

L'orateur demande le renvoi à une commission & qu'il soit fait un message au directoire exécutif, pour avoir de lui des renseignemens sur la situation des départemens dont il s'agit.

Quelques débats s'élèvent: Delbrel pense bien que la position des citoyens dont il est question, mérite toute la sollicitude du conseil; mais Frison n'ayant fourni aucune pièce à l'appui de ses assertions, l'opinant pense qu'il faut se borner à ordonner l'envoi d'un message au directoire exécutif.

Beyss a dit que ce sont les mesures vigoureuses prises par le directoire exécutif, qui ont sauvé ces départemens; mais il faut mettre un terme aux rigueurs qu'on y exerce; ce ne sont que les pays ennemis qui doivent être traités militairement.

Crochon demande l'ordre du jour sur le tout, cet objet étant du ressort du gouvernement.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

On a repris la discussion relative à l'impôt sur le sel.

Jacqueminot a parlé pour cet impôt: il a tiré ses argumens des circonstances; il ne faut pas laisser manquer le service: des ennemis vous restent encore; il faut, ou leur faire la guerre, ou, en leur prouvant qu'on est en état de la faire, les forcer à recevoir la paix.

L'orateur s'est attaché à montrer ensuite que, de tous les impôts, il n'en est pas qui puisse moins peser sur les contribuables en proportion de son produit.

Le conseil a ordonné l'impression du discours de Jacqueminot.

Lucien Buonaparte a pris la parole après lui; il a prononcé une opinion véhémement contre le projet dont le conseil étoit occupé: il a établi que ce projet étoit contraire à la constitution, destructif du bonheur du peuple, peu avantageux pour le trésor public, & uniquement favorable à ceux qui spéculent de honteux bénéfices sur la misère générale.

Il a rappelé que Destrem, il y a peu de tems, fit adopter au nom des commissions des finances & de celles des impositions directes & indirectes, un impôt sur les portes & fenêtres, &c. On le portoit à 20 millions; depuis on en a réduit le produit à 16. Alors le déficit, d'après le rapporteur Destrem, étoit estimé 55 millions: il vient de l'être par Malès à 50 millions. Cela ne fait qu'une différence de 5 millions; & cependant elle devoit être au moins de 16, en supposant que l'impôt en question n'en produise pas davantage.

Il y a plus: en proposant cet impôt au nom des commissions des impositions directes & indirectes & des finances réunies, Destrem a dit (ce sont ses expressions): « La » taxe que nous vous proposons n'a pas, comme l'impôt » sur le sel, le défaut d'être impolitique; inquisitorial, » & d'un rapport nul; elle ne frappe pas l'indigence comme » la richesse; elle ne s'attache pas à mille souvenirs amers,

» à mille pressentimens qui ne sont pas tous injustes » elle ne fera pas la fortune de quelques spéculateurs avides » qui savent convertir en or les larmes de l'indigent; elle » ne causera ni révolte, ni inquisition, ni les nouveaux » établissemens d'un fisc envieux & d'une aristocratie brutale » reaucratique, qui semblent menacer la république » tière ».

L'orateur s'étonne de ce que les mêmes commissions qui naguères tenoient ce langage sur l'impôt sur le sel reproduisent cet impôt. Il s'alarme d'un dessein qu'il croit devoir d'imposer les denrées de première nécessité, & de décréter, selon l'expression encore de Destrem, l'impérissabilité du luxe.

Il montre ensuite que le pauvre seul sera lésé. Et dans quel tems, s'écrie-t-il, quand les pauvres sont plus nombreux que jamais; quand le rentier vit d'espoir, que le pensionnaire meurt d'inanition, & que les pères & mères des défenseurs de la patrie sont privés de leurs plus utiles & plus chers appuis.

On parle de l'Angleterre; l'orateur s'attache à prouver que la prospérité apparente n'est qu'une chimère, & d'ailleurs que son système ne peut nous convenir. Où est notre commerce, s'écrie-t-il?

Pourquoi d'ailleurs, puisqu'on a annoncé qu'il y avoit bien des réformes à faire, ne pas nous les proposer d'abord?

Rappelant enfin que l'impôt en question a déjà été rejeté trois fois, il craint, si on l'adoptoit, que le corps législatif ne perdît beaucoup dans l'estime publique. Mais, s'écrie-t-il, qu'importe l'avilissement du corps législatif! Pourquoi ces libelles insérés dans les journaux demi-officiels, & copiés dans les autres avec une servilité peu honorable?

Buonaparte demande qu'on rejette le projet, qu'on arrête de ne point mettre d'impôt sur les objets de première nécessité, & qu'avant tout, la commission propose les réformes & économies à faire.

Plusieurs voix. — Appuyé. (On applaudit dans les tribunes).

Président: rappelez à l'ordre, crie-t-on!

Plusieurs orateurs sont à la tribune.

On demande l'impression du discours de Buonaparte. Elle est ordonnée.

Malès a la parole: Je demande, dit-il, que le conseil entende tous les orateurs pour et contre le projet, mais qu'il fixe le jour auquel il prononcera...

Plusieurs voix. Aujourd'hui.

Malès. — Mais je demande sur-tout à répondre: je pulvériserai...

Des murmures interrompent l'orateur.

Oui, s'écrie-t-il, c'est par des faits que je pulvériserai l'opinion de Buonaparte.

Malès parle dans le bruit, & la suite de la discussion est ajournée à demain.

Nota. Le conseil des anciens a rejeté la résolution du 7 frimaire, relative à l'élection des juges du département des Bouches-du-Rhône. Il a ensuite repris & ajourné de nouveau la discussion sur la résolution du 4 nivôse, relativement aux prises maritimes.

Bourse du 13 pluviôse.

Rente provis. 9 fr. 25 c. — Tiers consolidé 11 fr. 38 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 1 f. 41 c. — Bons $\frac{1}{4}$, 1 fr. 30 c. — Bons des 12 dern. mois de l'an 6, 88 fr. 88 c.

A. FRANÇOIS.

De l'Imprimerie de MEYMAT, rue des Moineaux, n°. 423.